

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 71 (1920)  
**Heft:** 9

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Forêts domaniales.* Et d'abord, constatons que l'étendue de ces forêts a subi une belle augmentation de 90,55 ha., ce qui en porte le total à 14.524 ha. Les 18 parcelles (90,90 ha.) acquises ont été payées en moyenne fr. 3830 par hectare, alors que leur valeur cadastrale est de fr. 830. L'Etat de Berne a ainsi consacré une somme de fr. 348.027 à des acquisitions nouvelles. C'est là un bel effort qui mérite d'être relevé et signalé comme exemple à d'autres cantons. Nul doute qu'il n'eût pas été possible sans le fond de réserve forestier que l'administration forestière bernoise a eu la sagesse de constituer dès longtemps. Alimenté abondamment par les plus-values dues à la période de guerre, il peut maintenant déployer tous ses bons effets. Et nous voyons les recettes extraordinaires de la brillante période passée consacrées en bonne partie à augmenter l'étendue boisée domaniale. C'est logique et c'est, en outre, de bonne politique financière autant que forestière.

Le rapport contient une intéressante récapitulation des prix de façonnage et de vente du bois de feu et de service au cours des 10 dernières années, pour l'ensemble des forêts domaniales. Nous en extrayons ces données :

*Prix de vente et de façonnage au m<sup>3</sup>.*

	Prix de vente brut		Frais de façonnage et de vidange		Prix net		
	Bois de feu	Bois de service	Bois de feu	Bois de service	Bois de feu	Bois de service	Moyenne
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1910	13,53	26,59	4,08	2,22	9,45	24,37	16,33
1915	15,46	25,61	4,37	2,97	11,09	22,63	13,89
1919	31,28	74,96	11,05	5,68	20,22	69,28	37,82

Il a été construit 14.423 m. de chemins neufs qui ont coûté fr. 118.187, soit fr. 8,20 le m. (En 1918 : 15.533 m. ayant coûté fr. 4,75 le m.).

Deux grands tableaux indiquent quels ont été, pour chacun des 18 arrondissements, le volume exploité, le coût du façonnage et le rendement net. Ce dernier a été de fr. 37,82 par m<sup>3</sup> exploité. (En 1918 : fr. 30,68.) Il a été maximum dans l'arrondissement de Kehrsatz, avec fr. 52,78 par m<sup>3</sup>.

Le manque de place nous empêche d'examiner le rapport spécial, très détaillé, sur l'activité de la centrale cantonale des bois de feu. Nous y renvoyons ceux que ces questions intéressent.

#### BIBLIOGRAPHIE.

*Luc. Chancerel. Précis de botanique forestière et biologie de l'arbre.* Un vol. grand in-8° de 284 p. avec 191 figures dans le texte. Berger-Levrault, éditeurs, Paris 1920. Prix : 18 fr.

Monsieur le Conservateur des forêts Chancerel s'est dit avec raison que pour comprendre la science sylvicole, il est évident qu'avant tout il faut étu-

dier l'arbre en général, son anatomie et sa physiologie, sa biologie. L'ouvrage que nous avons le plaisir de présenter à nos lecteurs se propose d'en fournir le moyen.

L'ignorance des questions sylvicoles est telle que cette botanique forestière est la première paraissant en France. Félicitons M. Chancerel d'avoir eu l'excellente idée de combler enfin cette lacune.

L'auteur a adopté, pour l'exposition, un plan nouveau. Habituellement, dans tout traité de botanique, on prend à part les divers membres de la plante, tige, racine, feuille, fleur; et, pour chacun séparément, on décrit à la suite: forme extérieure, anatomie, physiologie; le lecteur a déjà parcouru de longs chapitres sur la tige et n'a pas encore la moindre notion sur la racine. La logique commande tout d'abord la description de ce qui frappe la vue dans l'ensemble des divers membres de la plante, les formes extérieures, la *morphologie extérieure*. On pénètre ensuite dans la constitution intime du végétal: c'est la *morphologie interne*. L'anatomie de l'arbre étant connue, on peut examiner alors le jeu des organes, en d'autres termes la *physiologie*, avec les deux grandes fonctions de *nutrition* et de *reproduction*.

Ce premier essai du Conservateur Chancerel peut être considéré comme très réussi: il est d'une clarté parfaite et la compréhension du texte est grandement facilitée par des figures judicieusement choisies et d'une bonne exécution.

Celui qui n'est plus tout à fait novice en ces matières — et c'est le cas en général des forestiers — regrettera l'omission dans ce livre de deux sujets, relevant de la botanique forestière et sur lesquels botanistes et forestiers ont copieusement discuté ces dernières années: c'est d'abord l'influence de l'héritérité sur le développement des plantes ligneuses et son importance dans le choix des graines d'essences forestières. Cette question a une valeur toute particulière pour le reboisement par plantation des forêts dévastées par la guerre.

L'autre question que nous eussions vu volontiers traiter par l'auteur, c'est celle si controversée des facteurs qui conditionnent la forme du fût des arbres forestiers.

L'auteur aura sans doute l'occasion, lors d'une prochaine réédition de son livre, d'aborder ces deux sujets.

Sous ces deux réserves, le „Précis“ du Conservateur Chancerel mérite beaucoup d'éloges. Nous en recommandons l'achat à tous ceux qui, faute d'une publication française sur la matière, ont dû se rabattre sur l'un des nombreux ouvrages offerts par la librairie allemande.

*H. Badoux.*

*A. Serpieri et A. Vitale. I boschi e gli ordinamenti forestali nelle nuove provincie.* Un vol. gr. in-8°, 283 pages, édité par l'institut forestier supérieur italien, à Florence; 1920.

Ainsi que l'indique le titre de ce volume, il a pour but de donner une orientation sur les conditions forestières des nouvelles provinces de l'Italie gagnées de haute lutte sur l'Autriche. Ce nouveau domaine forestier dépasse en étendue la superficie boisée totale de la Suisse; il est de 1.215.241 ha. Rapportée à l'étendue du sol productif, cela équivaut à un taux de boisement

du 38 %. Les auteurs ont subdivisé les nouveaux territoires comme suit: le Trentin, l'Adige supérieur, Goritz, Trieste, l'Istrie et la Dalmatie. Le Trentin est le mieux boisé de ces territoires (316.338 ha. de bois, taux du 54 %).

Les auteurs, dont le premier est directeur de l'Institut forestier italien de Florence et le second inspecteur forestier supérieur, étaient particulièrement qualifiés pour édifier ce travail de compilation. Ils en ont puisé les documents statistiques principaux dans des publications autrichiennes d'avant-guerre.

Si l'on considère l'ensemble des nouvelles provinces, la distribution des forêts entre les catégories de propriétaires ne manque pas d'analogie avec celle de notre pays: Etat 3 %, communes 52 %, corporations et associations ecclésiastiques 5 %, particuliers 40 %. Tout comme chez nous, la forêt publique prédomine, la grosse part étant forêt communale; dans le Trentin, celle-ci compte le 75 %, tandis qu'en Istrie la forêt privée est fortement prédominante (71 %).

L'ouvrage est subdivisé en 8 chapitres. Ce sont:

Chapitre 1. Statistique.

- „ 2. L'organisation forestière.
- „ 3. La législation forestière générale.
- „ 4. L'administration des forêts domaniales.
- „ 5. L'administration des forêts communales et privées.
- „ 6. Les travaux de défense contre les torrents. La description des travaux exécutés est complétée par une douzaine de phototypies excellentes intercalées dans le texte.
- „ 7. Mise en valeur de terrains improductifs par le boisement. C'est avant tout un résumé des intéressantes entreprises de boisement du fameux Carso — région rocheuse et desséchée par la Bora — travaux poursuivis avec persévérence depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle.
- „ 8. Cultures agricoles.

Un copieux appendice de 150 pages contient la reproduction de lois forestières et diverses notes sur les forêts domaniales.

De semblables travaux sont d'une utilité incontestable. L'administration forestière italienne, qui aura à résoudre de délicats problèmes de politique forestière, trouvera dans le livre de MM. Serpieri et Vitale de précieux documents. Ils nous font espérer, au reste, la publication d'un travail plus fouillé quand les frontières des nouvelles provinces seront définitivement fixées. Pour l'instant, ils ont droit à de vives félicitations pour le livre qu'ils ont su si rapidement mettre à chef.

*H. Badoux.*

**Sommaire du N° 8**  
**de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“; Redaktor: Herr Oberförster Hans von Geyerz.**

**Aufsätze:** Wald und Schlachtfeld. — **Mitteilungen:** Die forstliche Produktionssteigerung im Ausland. — Ständiges Komitee. — Zum Verlagswechsel. — Forstwirtschaftliche Zentralstelle. — Schlussfolgerungen zum Referat „Verwaltungsrecht“ und „Holzhandel“. — Thesen zum Referat über Starkstromleitungen durch Waldungen. — Meteorologischer Monatsbericht. — Vom Bund genehmigte Aufforstungs- und Verbauprojekte. — Nachtragsgesetz zum Forstgesetz des Kantons St. Gallen. — Sprechsaal. — Die Einreise der österreichischen Forstmannskinder in die Schweiz. — **Forstliche Nachrichten.** — **Bücheranzeigen.**



MANNE DU MÉLÈZE DANS LE VALAIS

Grandeur naturelle

Cliché du journal „Natur und Technik“